

Entreprises

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 01/02/2023

Comment effectuer un dépôt d'acte sans formulaire ?

Vous devez déposer en annexe du registre du commerce et des sociétés (RCS) un acte, une délibération ou une décision. Ce dépôt peut être réalisé **lors de la réalisation d'une formalité** de constitution, de modification ou dissolution, liquidation puis radiation du RCS.

Ce dépôt peut **aussi** être réalisé **seul**, sans la déclaration d'une formalité.

Le document doit avoir été **certifié conforme** par le représentant légal ou par toute personne habilitée.

Cette formalité peut être sur le site du guichet des formalités des entreprises :

- Guichet des formalités des entreprises
Téléservice

Modifications de l'entreprise

Où s'informer ?

- **INPI Direct par téléphone ou formulaire de contact**

Assistance téléphonique

01 56 65 89 98

du lundi au vendredi

de 9h à 18h

Réponses à vos questions

<https://www.insee.fr/fr/information/1302169>

Formulaire de contact

<https://www.inpi.fr/contactez-nous>

Services en ligne

- Guichet des formalités des entreprises
Téléservice

